



## PROCES-VERBAL

Objet :	<b>Séance du Conseil d'établissement</b>	<b>No 1</b>
---------	--	-------------

Présents :	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Parents</u> : Mmes Annarita Pasquali et Jeanine Carron, MM. Franco Amoroso et Jacques Membrez</li><li>• <u>Société civile</u> : MM. Olivier Wälchli, Séraphin Reuse, Pierre-André Emery et Sylvain Béné</li><li>• <u>Ecoles</u> : Mme Isabelle Piguët-Cochet, MM. Claude Chevalley, François Delessert et Marc Ducret</li><li>• <u>Autorités</u> : Mmes Brigitte Fahrni Chiusano et Nicole Rimella, M. Richard Sendra</li></ul>
Absents :	<u>Autorités</u> : M. Jean-Pierre Schwab
Présidence :	Mme Nicole Rimella
Auteur :	Mme Carole Dind

### Description de la séance

Date de la séance :	Mercredi 28 janvier 2009 à 19 h 00 Salle des Remparts - La Tour-de-Peilz
---------------------	---

### Ordre du jour

1. Accueil
  2. Déroulement de la soirée
  3. Tour de table, présentation des membres et renseignements à vérifier
  4. Signature liste de présence, versement indemnités
  5. Infos diverses
  6. Désignation du Vice-président
  7. Informations des directeurs primaire et secondaire
  8. Fixation du calendrier et des séances 2009
  9. Propositions individuelles et divers
1. Accueil

Mme N. Rimella souhaite la bienvenue à chaque participant et les remercie d'avoir accepté cette nouvelle tâche. Elle espère que les sujets traités seront intéressants et que ce Conseil d'établissement sera un véritable lien entre l'école et la commune. Elle remercie également Mme C. Dind, actuelle secrétaire du Conseil communal, qui a accepté d'assumer également la tâche de secrétaire du Conseil d'établissement.



## 2. Déroulement de la soirée

Il est prévu que les membres de la défunte Commission scolaire se joignent au nouveau Conseil d'établissement à 20 h 00 pour un buffet dînatoire. Ce sera l'occasion de faire connaissance, mais aussi de mettre un point final aux activités de la Commission scolaire.

## 3. Tour de table, présentation des membres et renseignements à vérifier

Quatre groupes sont représentés au sein du Conseil d'établissement.

Le groupe des parents est composé de :

- Mme Annarita Pasquali, maman de trois enfants âgés de 8, 5 et 2 ans
- Mme Jeanine Carron, maman de deux filles âgées respectivement de 14 et 11 ans
- M. Franco Amoroso, père de trois enfants de 15, 12 et 11 ans
- M. Jacques Membrez, père de trois enfants scolarisés à La Tour-de-Peilz

Pour le groupe « Société civile » :

- M. Olivier Wälchli, œnologue, président de la société de gymnastique de La Tour-de-Peilz et moniteur du groupe des 7-8 ans
- M. Séraphin Reuse, directeur des garderies et de l'Unité d'accueil. Père de deux enfants, ancien municipal des écoles de sa commune, représentant de la petite enfance
- M. Pierre-André Emery, père de deux enfants de 14 et 16 ans, chargé de prévention à Police Riviera
- M. Sylvain Béné, délégué à la jeunesse, futur ex-membre de la Commission scolaire. Œuvre avec les jeunes dans le cadre de l'école, mais aussi à l'extérieur, tant aux niveaux primaire et secondaire

Il est rappelé que ces membres ont été désignés par la Municipalité, sur conseil de la Direction des écoles et de la municipale des écoles, conformément au règlement en vigueur.

Groupe des écoles :

- Mme Isabelle Piguët-Cochet, seule personne à ne pas habiter la commune, puisqu'elle vit à Vevey. Enseignante au pavillon Bel-Air, elle est en charge cette année d'une classe de 1<sup>ère</sup> année (cycle I - 1<sup>ère</sup>-2<sup>ème</sup> année). Déléguée de la Conférence des maîtres primaires
- M. Claude Chevalley enseigne les branches économiques au niveau secondaire depuis plus de 30 ans. A fait aussi partie de la Commission scolaire, au début des années 80
- M. Marc Ducret, directeur de l'établissement primaire depuis six ans et demi
- M. François Delessert, doyen en âge du Conseil d'établissement et directeur de l'établissement secondaire depuis trois ans et demi

Quant au groupe « Autorités », il est composé de 4 membres également, dont trois ont été élus par le Conseil communal :

- Mme Brigitte Fahrni Chiusano, maman de deux enfants scolarisés à La Tour-de-Peilz (5 et 8 ans), notaire à Vevey
- M. Richard Sendra, père d'un enfant scolarisé à La Tour-de-Peilz
- Mme Nicole Rimella, désignée d'office membre de ce Conseil d'établissement puisque municipale en charge des écoles, probablement la seule grand-maman autour de la table. Elle a deux enfants aujourd'hui adultes, qui ont été scolarisés à La Tour-de-Peilz. Membre de la Commission scolaire depuis son entrée à la Municipalité, elle en a assuré la présidence ces dernières années
- M. Jean-Pierre Schwab, absent ce soir

Une liste des membres est mise en circulation pour permettre à chacun de compléter ses différentes coordonnées.



#### 4. Signature liste de présence, versement indemnités

L'indemnité aux membres du Conseil d'établissement est de fr. 20.-- par séance et correspond aux jetons de présence du Conseil communal. Elle sera versée deux fois par année, aux 30 juin et 30 décembre. Pour la prochaine séance, merci à chacun de communiquer ses relations bancaires ou postales pour permettre à la bourse communale de procéder au paiement.

#### 5. Infos diverses

Un exemplaire du règlement du Conseil d'établissement est remis à tous ceux qui ne l'ont pas encore. Celui-ci peut également être consulté sur le site de la commune. La loi scolaire cantonale peut être obtenue par le biais du site internet du Canton. Il est conseillé à chacun de relire le règlement pour revoir les différents rôles et compétences du Conseil.

La durée du mandat pour les parents est fixée à trois ans, renouvelables, à condition que leurs enfants soient toujours en âge de scolarité. Puisque nous sommes déjà dans la 2<sup>ème</sup> partie de la législature, il n'y aura donc pas de changement pour l'instant. Le groupe des parents est chargé de convoquer au minimum une fois par année l'assemblée des parents d'élèves pour l'informer des activités du Conseil d'établissement. C'est lors de cette séance que pourront être désignés les éventuels nouveaux représentants. Les trois autres groupes sont nommés pour la durée de la législature, soit cinq ans.

#### 6. Désignation du Vice-président

Le point 6 du règlement prévoit la désignation d'un ou d'une vice-président(e). Il est serait bon que cette personne émane des parents ou de la société civile, la présidente venant déjà des autorités et des écoles. Ce poste ne devrait pas occasionner beaucoup de travail, mais il se pourrait que le président, le vice-président et les directeurs soient peut-être une fois amenés à se réunir pour prendre une décision urgente, p.ex. Il serait tout à fait envisageable de prévoir un tournus, tous les ans, voire tous les deux ans.

Après une brève concertation, M. F. Amoroso se porte candidat. Il n'y a pas d'autre proposition.

**M. Franco Amoroso est donc élu vice-président du Conseil d'établissement par acclamation.**

#### 7. Informations des directeurs primaire et secondaire

Ce point sera régulièrement mis à l'ordre du jour pour permettre aux directeurs de faire un état des lieux de la situation des établissements scolaires.

L'établissement primaire compte à ce jour 35 classes, 10 du cycle initial, 11 au cycle I (1<sup>ère</sup>-2<sup>ème</sup> année, mono-âges), 11 au cycle II (3<sup>ème</sup>-4<sup>ème</sup> année, mono-âges). Pour le cycle I, il y a deux classes multi-âges à Cadet Rousselle, pour des questions d'effectifs. Ajouter à ces 33 classes une classe à effectif réduit et une de développement. Cela représente 668 élèves. Il y a une tendance à la baisse des effectifs depuis cette année. Il y a deux ans, nous avions 12 classes enfantines, onze l'année dernière et dix cette année. Il espère pouvoir maintenir dix classes l'année prochaine, mais cela dépendra des inscriptions à la rentrée scolaire. Le sommet de la vague démographique se situe actuellement entre la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année.

Pour ce qui est des activités en cours, il y a les traditionnels cours de ski aux Pléiades, qui sont soutenus par la commune. Un des rôles du Conseil d'établissement est aussi de discuter des camps, courses et autres. Depuis de très nombreuses années, les élèves montent aux Pléiades pendant une semaine pour suivre des cours de ski sous l'égide de l'Ecole suisse de ski. Cette année, l'établissement de La Tour-de-Peilz aurait dû monter les deux premières semaines après Noël mais, pour des questions de journées pédagogiques, la deuxième semaine a dû être déplacée à cette semaine. Blonay-St-Légier, Corsier, Corseaux, Chardonne, Jongny et Vevey montent aussi aux Pléiades. Les directeurs se réunissent chaque année pour fixer les dates pour les différents établissements.



Il y a actuellement deux enseignantes en arrêt maladie de longue durée, pour cause de cancer, qui vont heureusement pouvoir reprendre leur activité, une à la fin de ce mois, l'autre à la fin du mois prochain. Il y a une enseignante en arrêt maladie pour une hernie discale cervicale, dont la durée d'absence n'est pas encore déterminée à ce jour. Dans tous les cas, les remplaçants nécessaires ont été trouvés pour assurer la tenue des classes.

La chute d'un faux-plafond au pavillon Bel-Air n'a heureusement pas eu de conséquences graves. Il a fallu placer provisoirement sept classes dans d'autres locaux pour permettre une expertise qui a eu lieu rapidement et de manière efficace. La réaction de la commune et des services communaux concernés a été tout à fait adéquate. Ces faux plafonds sont constitués de plaques de 60x60 centimètres d'un matériau assez léger, pris dans des gaines en aluminium vissées dans le plafond en béton à l'aide de tampons en plastique. C'est une défectuosité au niveau de l'un de ces tampons qui a provoqué une réaction en chaîne. Il n'est évidemment pas question de minimiser les faits, mais cela s'est par chance produit en dehors des heures de classes. Cependant, lorsque les dégâts ont été découverts le lundi matin, la décision a été immédiatement prise d'éloigner les enfants pour permettre le contrôle et la remise en conformité des locaux. A l'étage supérieur, les examens ont permis très rapidement de déterminer qu'il n'y avait aucun danger puisque le système de fixation était différent et parfaitement conforme. Pour les quatre classes du bas, l'ensemble des accroches dans la dalle en béton ont été reprises, ce qui a nécessité le déplacement des élèves dans d'autres salles de classe pendant un peu moins d'une semaine. La totalité des classes a pu reprendre possession de ses locaux. Pour la presse et les médias, c'était l'occasion de remettre sur le tapis le débat sur les compétences Canton-communes. Fort heureusement, personne n'est rentré dans ce jeu-là, parce qu'il n'y avait pas à polémiquer sur le sujet. C'est un événement parfaitement imprévisible, qui aurait certes pu avoir des conséquences, mais les mesures nécessaires ont été prises dans un temps plus qu'acceptable. Les cours n'ont été perturbés qu'un après-midi seulement. Au niveau des enseignantes et des parents, il n'y a pas eu de mouvement de panique. La situation a été très clairement expliquée aux enfants et aucun d'entre eux n'a été traumatisé ou perturbé. Personne n'a refusé de revenir en classe. Le corps enseignant a été suffisamment souple pour gérer la situation et s'adapter. Tout le monde y a mis du sien.

Est-ce que cela va obliger la commune à refaire toutes ses salles de classe ?

Un grand nombre de bâtiments communaux ont des faux plafonds. Il n'est matériellement pas possible de tous les examiner. Des contrôles ont été effectués lorsque la commune a reçu un courrier du Canton suite aux incidents qui se sont produits à Bex et Vallorbe. Seul bâtiment qui posait problème, le collège de Charlemagne a vu sa toiture consolidée pendant les vacances d'automne. S'il y a des doutes, des sondages ponctuels seront effectués dans chaque bâtiment, à chaque étage, en prenant une plaque dans une classe pour vérifier si tout est conforme. Il est à relever que cet événement a provoqué un véritable séisme à Lausanne.

Depuis la mise en place d'Etacom, il y a une séparation très claire des compétences entre la commune et le Canton. C'est pour cette raison que le Conseil d'établissement est quelque chose d'intéressant. C'est une sorte d'organe transversal, le seul organe officiel entre l'école et la commune. L'Etat se charge de tout ce qui concerne l'enseignement (grilles horaires, engagement des maîtres, des directeurs, versement des salaires, etc.). Charge aux communes de mettre à disposition les bâtiments, les locaux, d'en financer l'entretien, voire la construction, et d'organiser les transports scolaires cas échéant. Il y a également tout ce qui touche aux activités extrascolaires intégrées à l'école (ski, camps, courses, financement et subventionnements que peuvent apporter les communes pour ces activités, etc.). Le Canton se soucie de la salubrité des bâtiments, de leur adéquation avec ce qui est du domaine de l'enseignement, mais sans subventionner quoi que ce soit. L'intégralité des coûts liés aux bâtiments incombe aux communes.

Une question est posée au sujet de la démographie scolaire qui a tendance à baisser. Cela signifie-t-il moins d'élèves pour le même nombre de classes, ou une capacité pédagogique plus importante parce que l'on restreint les effectifs, ou plutôt le contraire (moins de classes mais le même nombre d'élèves) ?



Chaque élève se voit attribuer un coefficient en période calculé en fonction du degré qu'il fréquente. On additionne le nombre d'élèves que l'on multiplie par leur valeur en périodes et l'on obtient ainsi un pot d'un certain nombre de périodes. C'est le canton qui fixe le cours de ce point. Ce cours a fluctué il y a quatre ans lorsqu'il y a eu une réduction de 3% de la valeur élève. Une classe d'école enfantine consomme moins de périodes qu'une classe primaire qui consomme à son tour moins de période qu'une classe du secondaire. Si vous avez environ 20 élèves dans une classe, vous obtenez les 24 périodes qui permettent de financer le fonctionnement de la classe. Si vous avez dix élèves, vous ne financez qu'une dizaine de périodes, alors que la classe en consomme 24. Une classe enfantine va consommer dès la rentrée 2009 25,5 périodes, soit 24 périodes d'enseignement courant, une période pour la rythmique et une demi-période pour la piscine (une fois toutes les deux semaines). Une classe primaire consommera 30,5 périodes (28 périodes traditionnelles, 2 périodes d'ACT et la demi-période de piscine). Avec 19,2 élèves en moyenne, nous pouvons faire tourner une classe enfantine ; il en faut 19,5 en primaire. Chaque élève se voit doté d'un petit pourcentage de périodes d'établissement qui permettent de mettre sur pied des périodes supplémentaires comme l'informatique, la musique, les appuis, la piscine, tout ce qu'un établissement peut mettre en place comme heures spéciales d'animation qui dépendent des ressources dont il dispose, avec l'obligation pour les directeurs d'arriver à une consommation équilibrée de l'enveloppe. C'est un exercice toujours délicat étant donné la fluctuation des effectifs. Il est préférable de fermer une classe pour permettre aux autres d'arriver à 21-22 élèves plutôt que de garder une classe pour la réduire à 18 personnes.

La dotation en périodes est attribuée à la région. Nous faisons partie de la région Riviera, qui comprend les établissements de Corsier, Vevey, St-Légier, La Tour-de-Peilz, Montreux et Villeneuve. Sur un nombre donné de périodes d'enseignement à gérer au sein de ces établissements scolaires, la cible est atteinte avec une différence de l'ordre d'une trentaine de périodes pour cette année. C'est donc un exercice plutôt réussi dans la mesure où l'on ne maîtrise absolument pas les départs et les arrivées d'élèves au moment où l'on commence l'année scolaire. Le calcul fait au printemps s'avère parfois un peu optimiste. La plupart des régions du canton atteignant les cibles. C'est une source de satisfaction, sauf que les 3% d'économies réalisées il y a 4 ans n'ont pas encore été restitués. C'est quelque chose que l'on regrette parce que nous avons dû sabrer notamment dans certaines activités facultatives qui apportaient un plus à l'école. Nous sommes toujours assez restreints dans nos choix pédagogiques. Historiquement, le but était de donner plus d'autonomie et de liberté aux directions d'établissements. On constate cependant qu'à l'arrivée, cela ne nous laisse pas une grande marge dans la mesure où il faut bien entendu financer d'abord les périodes obligatoires. Il ne faut pas oublier non plus que la loi fixe des effectifs minimums et maximums par classe.

Etant donné l'importance de ce sujet, proposition est faite de le mettre à nouveau à l'ordre du jour de la prochaine séance, afin de faire mieux connaissance avec l'organisation scolaire.

756 élèves fréquentent à ce jour l'établissement secondaire. Cela représente 38 classes, 11 au cycle de transition, 26 de la 7<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> année, et une classe de développement avec, en VSB, l'accueil des élèves domiciliés à Blonay et St-Légier à partir de la 7<sup>ème</sup> année. Un petit changement se produira lorsqu'une décision définitive aura été prise par la cheffe du Département, à savoir que les communes de Blonay-St-Légier ont l'intention de conserver leurs élèves de VSB à Blonay ou à St-Légier à partir de 2012. La convention qui avait été signée entre les communes a d'ailleurs été dénoncée. Il se peut qu'à partir de 2010 déjà, les élèves de 7<sup>ème</sup> VSB ne descendent plus à La Tour-de-Peilz. Ce sera une première étape de cette migration qui devra nous faire gérer des problèmes assez complexes d'horaires et de déplacements de maîtres. Dans l'actualité immédiate, il y a eu les deux semaines de ski de fond. Cette année, nous avons été gâtés par la météo. C'est une activité à laquelle nous tenons beaucoup. Elle est financée par la commune. Il y a aussi l'inscription des élèves de 9<sup>ème</sup> année au gymnase, aux classes de raccordement. Des conseils de classes se tiennent actuellement à tous les niveaux, en particulier au cycle de transition où se fait la première estimation de l'orientation qui est transmise aux parents avant de donner, quelques mois plus tard, le préavis motivé d'orientation. C'est toujours un moment assez tendu. Les chutes de plafond font parfois moins de dégâts que l'annonce des estimations d'orientation dans certaines familles !



## 8. Fixation du calendrier et des séances 2009

Il est prévu de fixer 4 à 5 séances par année. Certaines périodes sont assez stratégiques, puisqu'une des compétences du Conseil d'établissement est de se prononcer par rapport aux lieux de voyages, de camps, de courses (art. 3 du règlement, compétences complémentaires). Il doit également donner son avis sur le programme des activités culturelles. Il faut donc que les enseignants aient le temps de préparer leur projet, de le soumettre à la direction, pour éviter qu'ils ne soient par la suite prétérités parce que le Conseil s'est réuni trop tard.

Après consultation, les dates suivantes sont fixées pour cette année :

- Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2009
- Mercredi 10 juin 2009
- Mercredi 30 septembre 2009
- Mercredi 18 novembre 2009

Il est bien sûr toujours possible d'annuler une séance s'il devait ne pas y avoir suffisamment d'objets à mettre à l'ordre du jour. Les séances auront probablement lieu à 19 h 00 à la Maison de commune. Une convocation sera envoyée à chaque fois.

Conformément à l'art. 20 du règlement, M. F. Amoroso propose d'ores et déjà que le Conseil discute, lors de sa prochaine séance, de la pétition sur les bus et des horaires scolaires. Ces deux points seront donc portés à l'ordre du jour.

## 9. Propositions individuelles et divers

Samedi prochain 31 janvier se tiendra un forum Harmos à l'Université de Lausanne. C'est un sujet intéressant, qui aura notamment des conséquences au niveau des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 20 h 05.

### Prochaine séance

Date et heure : Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2009 à 19 h 00

La Tour-de-Peilz, le 29 janvier 2009

### AU NOM DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

La Présidente

La Secrétaire

N. Rimella

C. Dind

